

TOTAL

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

au 30 juin 2014

(non audité, données 2013 converties de l'euro au dollar)

1) Principes comptables

Les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2014 de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) sont présentés en dollar américain et ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Afin de rendre plus lisibles les informations financières du Groupe et de mieux refléter la performance de ses activités, principalement réalisées en dollars, TOTAL a changé à compter du 1^{er} janvier 2014 la monnaie de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar. Les comptes sociaux de la société-mère du Groupe restent établis en euro. Le dividende versé demeure fixé en euro.

Suite à ce changement de méthode comptable, les états financiers consolidés comparatifs sont présentés en dollars.

Les écarts de conversion de consolidation ont été remis à zéro au 1^{er} janvier 2004, date de la transition aux normes IFRS. Les écarts de conversion de consolidation cumulés sont présentés comme si le Groupe avait utilisé le dollar comme monnaie de présentation de ses états financiers consolidés depuis cette date.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 juin 2014 ne diffèrent pas significativement de ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013, établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Les nouveaux textes ou amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014 ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 30 juin 2014 à l'exception de l'interprétation IFRIC 21 :

- En mai 2013 l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ». Cette interprétation est applicable de manière rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2014. Le texte indique que le fait générateur de la dette est l'évènement déclencheur tel que prévu dans le texte de loi. Les états financiers consolidés comparatifs ont été retraités.

L'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2011 est de +46 millions de dollars. L'impact sur les comptes de résultat des exercices 2011 et 2012 est non significatif. Le résultat net part du Groupe de l'exercice 2013 est augmenté de 24 millions de dollars (1^{er} trimestre -83 millions de dollars, 2^{ème} trimestre +48 millions de dollars, 3^{ème} trimestre +37 millions de dollars, 4^{ème} trimestre +22 millions de dollars).

La préparation des états financiers selon les normes IFRS implique que la Direction générale du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs, passifs et passifs éventuels sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers et les produits et charges comptabilisés sur la période. La Direction générale du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent. La mise en œuvre de ces estimations et hypothèses concerne principalement l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et les provisions pour risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés. Ces estimations et hypothèses sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction générale du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables permettant de fournir une information conforme aux principes généraux des IFRS : fidélité, pertinence et importance relative.

2) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions

➤ Amont

- TOTAL a finalisé en mars 2014 la cession à Sonangol E&P de ses intérêts dans le bloc 15/06 en Angola.
- TOTAL a finalisé en mars 2014 l'acquisition auprès d'InterOil Corporation d'une participation de 40,1 % (avant entrée possible de l'Etat) dans le bloc PRL 15 contenant le champ de gaz d'Elk-Antelope en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour un montant de 405 millions de dollars. Le paiement a été effectué le 2 avril 2014.
- Le 27 février 2014, TOTAL a introduit en bourse Gaztransport et Technigaz S.A. (GTT), société d'ingénierie spécialisée dans la conception de membranes cryogéniques pour le transport et le stockage de GNL. Avec la cotation sur Euronext Paris, TOTAL a réduit sa participation au capital de la société, passant de 30,0% du capital à 10,4%. L'introduction en bourse s'est faite au prix de 46 euros par action, valorisant le capital de la société (à 100%) à 1,7 milliards d'euros. Cette cession a généré une plus-value après impôt de 599 millions de dollars.
- TOTAL a finalisé au cours du premier semestre 2014 l'acquisition de 1,05% supplémentaires du capital de Novatek pour un montant de 355 millions de dollars, ce qui porte la participation de TOTAL dans Novatek à 18,0% au 30 juin 2014.

3) Éléments d'ajustement

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne. Elle reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL qui est revue par le principal décideur opérationnel du Groupe, à savoir le Comité exécutif.

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté, sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) l'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par référence à la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) l'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par la Direction générale de TOTAL et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de *trading* soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours *spot* de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique

liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de *trading* en juste valeur sur la base de cours *forward*.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de *trading*, TOTAL conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne du Groupe, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Le détail des éléments d'ajustement est présenté dans le tableau ci-dessous.

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions de dollars)		Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
2^{ème} trimestre 2014	Effet de stock	-	122	(5)	-	117
	Effet des variations de juste valeur	(36)	-	-	-	(36)
	Charges de restructuration	-	-	-	-	-
	Dépréciations exceptionnelles	-	(40)	-	-	(40)
	Autres éléments	-	-	(22)	-	(22)
Total		(36)	82	(27)	-	19
2^{ème} trimestre 2013	Effet de stock	-	(655)	(107)	-	(762)
	Effet des variations de juste valeur	(42)	-	-	-	(42)
	Charges de restructuration	-	-	-	-	-
	Dépréciations exceptionnelles	-	-	-	-	-
	Autres éléments	-	(49)	-	-	(49)
Total		(42)	(704)	(107)	-	(853)
1^{er} semestre 2014	Effet de stock	-	(41)	(23)	-	(64)
	Effet des variations de juste valeur	(10)	-	-	-	(10)
	Charges de restructuration	-	-	-	-	-
	Dépréciations exceptionnelles	-	(40)	-	-	(40)
	Autres éléments	(115)	-	(22)	-	(137)
Total		(125)	(81)	(45)	-	(251)
1^{er} semestre 2013	Effet de stock	-	(743)	(135)	-	(878)
	Effet des variations de juste valeur	(39)	-	-	-	(39)
	Charges de restructuration	-	(2)	-	-	(2)
	Dépréciations exceptionnelles	-	(5)	-	-	(5)
	Autres éléments	-	(49)	-	-	(49)
Total		(39)	(799)	(135)	-	(973)

(en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
2^{ème} trimestre 2014					
Effet de stock	-	77	3	-	80
Effet des variations de juste valeur	(29)	-	-	-	(29)
Charges de restructuration	-	(1)	(4)	-	(5)
Dépréciations exceptionnelles	-	(76)	-	-	(76)
Plus (moins) values de cession	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	(17)	-	(17)
Total	(29)	-	(18)	-	(47)
2^{ème} trimestre 2013					
Effet de stock	-	(460)	(65)	-	(525)
Effet des variations de juste valeur	(31)	-	-	-	(31)
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Dépréciations exceptionnelles	-	-	-	-	-
Plus (moins) values de cession	431	(59)	-	-	372
Autres éléments	-	(33)	-	-	(33)
Total	400	(552)	(65)	-	(217)
1^{er} semestre 2014					
Effet de stock	-	(34)	(23)	-	(57)
Effet des variations de juste valeur	(8)	-	-	-	(8)
Charges de restructuration	-	(1)	(4)	-	(5)
Dépréciations exceptionnelles	(350)	(76)	-	-	(426)
Plus (moins) values de cession	599	-	-	-	599
Autres éléments	(115)	(10)	(17)	-	(142)
Total	126	(121)	(44)	-	(39)
1^{er} semestre 2013					
Effet de stock	-	(506)	(87)	-	(593)
Effet des variations de juste valeur	(30)	-	-	-	(30)
Charges de restructuration	-	(20)	(13)	-	(33)
Dépréciations exceptionnelles	-	(4)	-	-	(4)
Plus (moins) values de cession	(1 215)	(59)	-	-	(1 274)
Autres éléments	-	(33)	-	-	(33)
Total	(1 245)	(622)	(100)	-	(1 967)

Des études approfondies ont confirmé un schéma technique permettant de développer le champ de Shtokman, mais pour un coût trop élevé qui ne donnait pas une rentabilité acceptable. Le Groupe reste en contact avec Gazprom pour étudier d'autres schémas techniques qui améliorent l'économie et pour définir une éventuelle participation future au développement du champ. Dans l'attente, le Groupe a décidé de déprécier l'investissement réalisé dans ce projet pour un montant de 350 millions de dollars comptabilisé au 1er trimestre 2014.

4) Capitaux propres

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 30 juin 2014, TOTAL S.A. détenait 8 875 980 de ses propres actions, soit 0,37% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 8 757 120 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 118 860 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 30 juin 2014, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,21% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval), détenues indirectement à 100% par TOTAL S.A.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Dividende

L'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014 a approuvé la distribution d'un dividende de 2,38 euros par action au titre de l'exercice 2013. Compte tenu du paiement des trois acomptes sur dividende de 0,59 euro par action mis en paiement les 27 septembre 2013, 19 décembre 2013 et 27 mars 2014, le solde du dividende, soit 0,61 euro par action, a été mis en paiement le 5 juin 2014.

Le Conseil d'administration du 29 avril 2014 a décidé de fixer à 0,61 euro par action le montant du premier acompte trimestriel sur le dividende au titre de l'exercice 2014. Cet acompte sera détaché de l'action le 23 septembre 2014 et mis en paiement en numéraire le 26 septembre 2014.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 29 juillet 2014 a décidé de fixer à 0,61 euro par action le montant du deuxième acompte trimestriel sur le dividende au titre de l'exercice 2014. Cet acompte sera détaché de l'action le 15 décembre 2014 et mis en paiement en numéraire le 17 décembre 2014.

Résultat net par action en euro

Le résultat net par action en euro, obtenu à partir du résultat net par action en dollars américains converti en utilisant le taux de change euro / dollar américain moyen de la période, s'élève à 1,00 euro par action au 2^{ème} trimestre 2014 (1,07 euro par action au 1^{er} trimestre 2014 et 1,14 euro par action au 2^{ème} trimestre 2013). Le résultat net dilué par action en euro calculé en utilisant la même méthode s'élève à 0,99 euro par action au 2^{ème} trimestre 2014 (1,07 euro par action au 1^{er} trimestre 2014 et 1,12 euro par action au 2^{ème} trimestre 2013).

Autres éléments du Résultat Global

Les autres éléments du résultat global sont détaillés dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013
Pertes et gains actuariels	(615)	(25)
Effet d'impôt	211	8
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	(729)	(599)
Sous-total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	(1 133)	(616)
Écart de conversion de consolidation	548	(391)
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	549	(414)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	1	(23)
Actifs financiers disponibles à la vente	(3)	3
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(12)	3
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(9)	-
Couverture de flux futurs	65	95
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(17)	19
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(82)	(76)
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	(20)	(494)
Autres éléments	(7)	(12)
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(7)	(12)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	-	-
Effet d'impôt	(18)	(35)
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	565	(834)
Total autres éléments du résultat global	(568)	(1 450)

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	1 ^{er} semestre 2014			1 ^{er} semestre 2013		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Pertes et gains actuariels	(615)	211	(404)	(25)	8	(17)
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	(729)	-	(729)	(599)	-	(599)
Sous-total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	(1 344)	211	(1 133)	(624)	8	(616)
Écart de conversion de consolidation	548	-	548	(391)	-	(391)
Actifs financiers disponibles à la vente	(3)	3	-	3	1	4
Couverture de flux futurs	65	(21)	44	95	(36)	59
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	(20)	-	(20)	(494)	-	(494)
Autres éléments	(7)	-	(7)	(12)	-	(12)
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	583	(18)	565	(799)	(35)	(834)
Total autres éléments du résultat global	(761)	193	(568)	(1 423)	(27)	(1 450)

5) Emprunts et dettes financières

Le Groupe a procédé à des émissions d'emprunts obligataires par l'intermédiaire de sa filiale Total Capital International au cours des six premiers mois de l'exercice 2014 :

- Emprunt 1,000% 2014-2017 (500 millions d'USD)
- Emprunt 2,125% 2014-2019 (750 millions d'USD)
- Emprunt 3,750% 2014-2024 (1 250 millions d'USD)
- Emprunt 4,125% 2014-2019 (150 millions d'AUD)
- Emprunt US Libor 3 mois + 38 bp 2014-2019 (200 millions d'USD)
- Emprunt 3,000% 2014-2044 (100 millions d'EUR)
- Emprunt 2,500% 2014-2026 (850 millions d'EUR)
- Emprunt 2,500% 2014-2026 (250 millions d'EUR)
- Emprunt 2,100% 2014-2019 (1 000 millions d'USD)
- Emprunt US Libor 3 mois + 35 bp 2014-2019 (250 millions d'USD)
- Emprunt 2,750% 2014-2021 (1 000 millions d'USD)
- Emprunt 3,750% 2014-2019 (100 millions d'AUD)

Le Groupe a effectué des remboursements d'emprunts obligataires au cours des six premiers mois de l'exercice 2014 :

- Emprunt 1,625% 2011-2014 (750 millions d'USD)
- Emprunt US Libor 3 mois + 38 bp 2011-2014 (750 millions d'USD)
- Emprunt 5,750% 2011-2014 (100 millions d'AUD)
- Emprunt 3,500% 2009-2014 (1 000 millions d'EUR)
- Emprunt 3,240% 2009-2014 (396 millions d'HKD)
- Emprunt 3,500% 2009-2014 (150 millions d'EUR)
- Emprunt 1,723% 2007-2014 (8 000 millions de JPY)

Dans le cadre de sa gestion active de trésorerie, le Groupe peut augmenter temporairement ses financements à court terme notamment sous forme de billets de trésorerie et de *commercial papers*. Les variations des dettes financières courantes, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants qui peuvent en résulter dans les états financiers trimestriels ne sont pas nécessairement représentatives d'une situation durable.

6) Parties liées

Les parties liées sont constituées principalement des sociétés mises en équivalence et des sociétés non consolidées. Il n'y a pas eu d'évolution significative des transactions avec les parties liées au cours des six premiers mois de l'exercice 2014.

7) Autres risques et engagements

A la connaissance de TOTAL, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

Enquêtes sur la concurrence

Les principaux litiges en matière de concurrence auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées sont décrits ci-après.

Dans le secteur Raffinage-Chimie

Dans le cadre de la scission d'Arkema¹ intervenue en 2006, TOTAL S.A. et certaines sociétés du Groupe ont consenti, pendant une durée de dix ans, une garantie couvrant les éventuelles conséquences pécuniaires des procédures en matière d'entente anticoncurrentielle dont Arkema pourrait faire l'objet pour des faits antérieurs à la scission. Au 31 décembre 2013, toutes les procédures civiles ou engagées par les autorités de concurrence couvertes par la garantie ont été définitivement réglées tant en Europe qu'aux États-Unis. Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut être exclu que d'autres procédures concernant Arkema puissent être mises en œuvre pour des faits antérieurs à la scission.

Dans le secteur Marketing & Services

- Dans le cadre du recours engagé contre la décision de la juridiction européenne ayant condamné en 2008 Total Marketing Services pour des pratiques se rapportant à une ligne de produits du secteur Marketing & Services à une amende de 128,2 millions d'euros intégralement acquittée et pour laquelle TOTAL S.A. a été déclarée solidairement responsable en tant que société mère, la juridiction communautaire compétente a décidé dans un arrêt rendu au troisième trimestre 2013 de réduire l'amende infligée à Total Marketing Services à 125,5 millions d'euros, sans modifier la responsabilité de TOTAL S.A. en tant que maison mère. Des recours en cassation ont été engagés sur cette décision.
- Aux Pays-Bas, une procédure en indemnisation a été engagée contre TOTAL S.A., Total Marketing Services et d'autres groupes de sociétés, par des tiers à la suite de pratiques précédemment sanctionnées par la Commission européenne. À ce stade, les demandeurs n'ont pas communiqué le quantum de leur demande.
- Enfin, en Italie, en 2013, une procédure civile a été engagée à l'encontre de TOTAL S.A. et de sa filiale Total Aviazione Italia Srl devant les juridictions civiles compétentes. Le demandeur allègue à l'encontre de TOTAL S.A. et de sa filiale, ainsi qu'à l'encontre de différentes sociétés tierces, un préjudice qu'il estime à près de 908 millions d'euros. Cette procédure fait suite à des pratiques qui ont été sanctionnées par l'autorité de concurrence italienne en 2006. L'existence comme l'évaluation des préjudices allégués dans cette procédure qui comporte une pluralité de défendeurs, sont fermement contestées.

Quelle que soit l'évolution des procédures décrites ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait avoir d'impact significatif, ni sur sa situation financière, ni sur ses résultats consolidés.

Grande Paroisse

Une explosion est survenue le 21 septembre 2001 dans une usine de la société Grande Paroisse située à Toulouse en France. L'activité principale de Grande Paroisse (ex-filiale d'Atofina devenue filiale d'Elf Aquitaine Fertilisants au 31 décembre 2004 dans le cadre de la réorganisation du secteur Chimie du Groupe) résidait alors dans la production et la commercialisation de fertilisants pour le marché de l'agriculture. L'explosion s'est produite dans une zone de stockage de l'usine où étaient entreposés des granulés de nitrate d'ammonium déclassés et a détruit une partie du site. Cette explosion a provoqué la mort de trente et une personnes, dont vingt et une travaillant sur le site, blessé de nombreuses personnes et causé des dommages matériels importants dans une partie de la ville de Toulouse.

L'usine a été définitivement fermée et des mesures d'accompagnement ont été proposées à chaque salarié. Le site a été remis en état.

¹ Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis le 12 mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

Le 14 décembre 2006, Grande Paroisse a signé, en présence de la ville de Toulouse, l'acte par lequel elle a fait donation de l'ancien terrain de l'usine AZF à la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse (CAGT) ainsi qu'à la Caisse des dépôts et consignations et à sa filiale ICADE. Aux termes de cet acte, TOTAL S.A. garantit les obligations de Grande Paroisse relatives à la remise en état du site et accorde une dotation de 10 millions d'euros à la fondation de recherche InNaBioSanté dans le cadre de l'installation sur le terrain d'un Cancéropôle par la ville de Toulouse.

Après avoir présenté plusieurs hypothèses, les experts judiciaires ont, dans leur rapport final déposé le 11 mai 2006 abandonné celle du déversement de quantités importantes de produit chloré sur du nitrate. Le scénario finalement retenu par les experts est celui d'un déversement par benne, dans un local jouxtant le magasin de stockage principal, de quelques balayures de produit chloré entre une couche très humide de nitrate d'ammonium recouvrant le sol et une quantité de nitrate agricole très sec, ce qui aurait entraîné une explosion se propageant ensuite dans le magasin de stockage principal. C'est sur la base de ce nouveau scénario que Grande Paroisse a été mise en examen en 2006 ; Grande Paroisse conteste un tel scénario qui ne semble pas reposer sur des éléments factuels vérifiés ou vérifiables.

Le 9 juillet 2007, le juge d'instruction a ordonné le renvoi de Grande Paroisse et de l'ancien directeur du site devant le Tribunal correctionnel de Toulouse. Fin 2008, TOTAL S.A. et M. Thierry Desmarest, son Président-directeur général au moment des faits, ont fait l'objet d'une citation directe par une association de victimes.

Le 19 novembre 2009, le Tribunal correctionnel de Toulouse a prononcé la relaxe de l'ancien directeur de l'usine, ainsi que de Grande Paroisse, en raison de l'absence de preuve certaine des causes de l'explosion. Par ailleurs, le Tribunal a déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de M. Thierry Desmarest.

En raison de la présomption de responsabilité civile qui pèse légalement sur Grande Paroisse, le Tribunal a déclaré Grande Paroisse civilement responsable des dommages causés aux victimes par l'explosion en sa qualité de gardienne et exploitante de l'usine.

Le Parquet, suivi en cela par des parties civiles, a interjeté appel du jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Toulouse. Grande Paroisse, afin de préserver ses droits, a également formé appel incident sur les dispositions civiles.

Par arrêt du 24 septembre 2012, la Cour d'appel de Toulouse a confirmé le jugement du Tribunal qui avait déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de M. Thierry Desmarest. Certaines parties civiles ont fait une déclaration de pourvoi contre ces dispositions de l'arrêt.

La Cour d'appel de Toulouse a néanmoins considéré que l'explosion était due à un accident chimique tel que décrit par les experts judiciaires. Elle a en conséquence condamné Grande Paroisse et l'ancien directeur de l'usine à des sanctions pénales. Ces derniers ont décidé de se pourvoir en cassation ce qui a pour effet de suspendre l'exécution des peines.

Une procédure d'indemnisation des victimes avait été mise en œuvre immédiatement après l'explosion. Un montant de 2,3 milliards d'euros a été réglé au titre des demandes d'indemnisation et des frais associés. Une provision d'un montant de 11,6 millions d'euros reste constituée dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2014.

Blue Rapid et Comité olympique russe - Régions russes et Interneft

La société panaméenne Blue Rapid et le Comité olympique russe ont lancé une action à l'encontre d'Elf Aquitaine devant le Tribunal de commerce de Paris, en paiement de dommages-intérêts à raison de la prétendue non-exécution par une ex-filiale d'Elf Aquitaine d'un contrat portant sur un projet d'Exploration-Production en Russie négocié au début des années 1990. Elf Aquitaine, considérant que ces demandes étaient dénuées de tout fondement, s'est opposée à celles-ci. Par jugement en date du 12 janvier 2009, le Tribunal de commerce de Paris a débouté la société Blue Rapid de son action à l'encontre d'Elf Aquitaine et a déclaré le Comité olympique russe irrecevable. Blue Rapid et le Comité olympique russe ont relevé appel de ce jugement. Par arrêt en date du 30 juin 2011, la Cour d'appel de Paris a déclaré Blue Rapid et le Comité olympique russe irrecevables en leur action à l'encontre d'Elf Aquitaine, au motif notamment de la caducité dudit contrat. Blue Rapid et le Comité olympique russe ont formé un pourvoi contre la décision de la cour d'appel devant la Cour de cassation.

En relation avec ces mêmes faits, et quinze ans après qu'eut été constatée la caducité de ce contrat d'Exploration-Production, une société russe, dont il a déjà été jugé qu'elle n'était pas celle partie au contrat, et deux régions de la Fédération de Russie, qui n'y étaient pas davantage parties, ont lancé une procédure d'arbitrage contre cette ex-filiale d'Elf Aquitaine, liquidée en 2005, en paiement de prétendus dommages-intérêts dont le montant allégué est de 22,4 milliards de dollars. Pour les mêmes raisons que celles déjà opposées avec succès par Elf Aquitaine à Blue Rapid et au Comité olympique russe, le Groupe considère que cette action est dénuée de tout fondement, tant en fait qu'en droit. Le Groupe a déposé plainte pour dénoncer les agissements frauduleux dont il s'estime victime en l'espèce et a parallèlement engagé, et se réserve d'engager, toutes actions et mesures appropriées pour assurer la défense de ses intérêts.

Iran

En 2003, la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) suivie par le Département de Justice américain (DoJ) ont lancé une enquête en relation avec la recherche d'affaires en Iran et visant plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL. Cette enquête portait sur un accord conclu par la Société avec des consultants au sujet de champs d'hydrocarbures en Iran et tendait à vérifier si des paiements effectués en vertu de cet accord auraient bénéficié à des officiels iraniens en méconnaissant la loi anticorruption américaine (le « FCPA ») et les obligations comptables de la Société.

Fin mai 2013, après plusieurs années de discussions, TOTAL a conclu des transactions avec les autorités américaines (un *Deferred Prosecution Agreement* avec le DoJ et un *Cease and Desist Order* avec la SEC) qui mettent un terme à cette enquête. Ces accords ont été conclus sans reconnaissance de culpabilité et en contrepartie du respect par TOTAL d'un certain nombre d'obligations, dont le paiement d'une amende (245,2 millions de dollars) et d'une compensation civile (153 millions de dollars) qui est intervenu au cours du deuxième trimestre 2013. La provision de 398,2 millions de dollars qui avait été initialement comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2012, a été intégralement reprise. Aux termes de ces accords, TOTAL a également accepté la nomination d'un *monitor* français indépendant qui est chargé de passer en revue le programme de conformité mis en œuvre au sein du Groupe et le cas échéant de préconiser des améliorations.

Dans cette même affaire, TOTAL et son Président-directeur général, à l'époque des faits Directeur Moyen-Orient, ont été mis en examen suite à une instruction lancée en France en 2006 et dans laquelle le Parquet a requis, fin mai 2013, leur renvoi. Le Parquet a réitéré sa position en juin 2014. Le juge d'instruction n'a pas encore rendu sa décision.

La Société considère que la résolution de ces affaires ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du Groupe ou de conséquence sur ses projets futurs.

Pétrole contre nourriture

Les conditions d'application des résolutions de l'Organisation des Nations unies (ONU) en Irak dites « pétrole contre nourriture » font l'objet d'enquêtes dans plusieurs pays.

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à Paris, des salariés ou anciens salariés du Groupe ont fait l'objet d'une mise en examen pour complicité d'abus de biens sociaux et/ou complicité de corruption d'agents publics étrangers. Le Président-directeur général de la Société, à l'époque Directeur Général Exploration & Production du Groupe, a également fait l'objet d'une mise en examen en octobre 2006. En 2007, l'instruction pénale a été clôturée et l'affaire a été communiquée au Parquet. En 2009, le Parquet a requis un non-lieu pour l'ensemble des salariés et anciens salariés du Groupe ainsi que pour le Président-directeur général de TOTAL.

Début 2010, malgré l'avis du Parquet, un nouveau juge d'instruction a décidé de mettre en examen TOTAL S.A. pour corruption ainsi que pour complicité et recel de trafic d'influence. Cette mise en examen intervient huit ans après le début de l'instruction, sans qu'aucun élément nouveau n'ait été versé au dossier.

En octobre 2010, le Parquet a de nouveau requis un non-lieu pour TOTAL S.A. ainsi que pour l'ensemble des anciens salariés du Groupe et le Président-directeur général de TOTAL. Néanmoins, par ordonnance notifiée début août 2011, le juge d'instruction a décidé de renvoyer l'affaire devant le tribunal correctionnel qui, par jugement du 8 juillet 2013, a prononcé la relaxe de TOTAL S.A. ainsi que celle de son Président-directeur général et de chacun des anciens salariés des sociétés du Groupe, jugeant qu'aucun des délits pour lesquels ils étaient poursuivis n'était constitué. Le 18 juillet 2013, le Parquet a fait appel d'une partie des dispositions du jugement relaxant TOTAL S.A. et certains anciens salariés du Groupe. Le jugement de relaxe du Président-directeur général de TOTAL S.A. prononcé le 8 juillet 2013 est définitif, le Parquet n'ayant pas fait appel des dispositions de la décision le concernant. Le procès en appel devrait s'ouvrir en octobre 2015.

Italie

Dans le cadre d'une enquête lancée par le procureur de la République du tribunal de Potenza, Total Italia et certains collaborateurs du Groupe ont fait l'objet d'investigations relatives à certains appels d'offres qu'elle avait lancés pour la préparation de la mise en exploitation d'un champ pétrolier.

Au premier semestre 2010, l'enquête pénale a été clôturée.

En mai 2012, le Juge de l'audience préliminaire a rendu une décision aux fins de non-lieu partiel au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe et de renvoi partiel devant le Tribunal correctionnel pour un nombre réduit de charges. Le procès s'est ouvert en septembre 2012.

Rivunion

Le 9 juillet 2012, le tribunal fédéral suisse a rendu à l'encontre de la société Rivunion, filiale à 100 % d'Elf Aquitaine, une décision confirmant un redressement fiscal d'un montant de 171 millions de francs suisses (hors intérêts de retard). Selon

le Tribunal, Rivunion est condamnée en sa qualité d'agent collecteur d'une retenue à la source (« impôt anticipé ») due par les bénéficiaires des prestations taxées. Rivunion, en liquidation depuis le 13 mars 2002, n'étant pas en mesure d'obtenir la restitution de cette retenue à la source et ne pouvant faire face à ses obligations, a fait l'objet d'une procédure collective le 1^{er} novembre 2012. Le 29 août 2013, l'administration fédérale fiscale suisse a déclaré la somme de 284 millions de francs suisses au passif de la procédure collective de Rivunion, incluant 171 millions de francs suisses en principal, ainsi que les intérêts de retard.

Total Gabon

Le 14 février 2014, Total Gabon a reçu un avis de redressement fiscal du Ministère de l'Économie et de la Prospective de la République Gabonaise assorti d'un avis de mise en recouvrement partiel à la suite du contrôle fiscal dont la Société a fait l'objet au titre des années 2008 à 2010. Le montant mentionné dans l'avis de redressement fiscal est de 805 millions de dollars. La procédure de mise en recouvrement partiel a été suspendue le 5 mars 2014 faisant suite au recours que Total Gabon a engagé auprès de l'Administration Fiscale. Total Gabon conteste les chefs de redressements et les montants associés. Les discussions avec les autorités compétentes se poursuivent.

Kashagan

Au Kazakhstan, la production du champ de Kashagan dans lequel TOTAL détient une participation de 16,81% a démarré le 11 septembre 2013. Néanmoins, suite à la détection d'une fuite de gaz sur le pipe d'export, la production a dû être arrêtée le 24 septembre. Elle a repris mais après détection d'une nouvelle fuite de gaz, elle a été de nouveau arrêtée le 9 octobre. Des tests de pressurisation ont été réalisés dans le respect des règles de sécurité et ont mis en évidence un certain nombre de fissures/fuites potentielles. La production du champ de Kashagan a donc été arrêtée et des études techniques plus approfondies ont été lancées.

A ce jour, un nombre significatif d'anomalies ont été identifiées sur les lignes export huile et gaz. En conséquence, il a été décidé de remplacer les deux pipes et un plan d'actions des travaux à réaliser est en cours de finalisation. Les travaux seront réalisés selon les plus hauts standards internationaux et dans le strict respect des règles HSE afin de maîtriser, de limiter et remédier à tous les problèmes liés au redémarrage de la production.

Par ailleurs, le Département de l'Environnement de la Région d'Atyrau (« ARED ») a engagé à l'encontre du consortium en charge du développement du champ de Kashagan une procédure alléguant le non-respect de la réglementation environnementale concernant des émissions de gaz (*flaring*). Le 7 mars 2014, une demande d'indemnisation au titre de dommages causés à l'environnement a été formulée par l'AREED pour un montant d'environ 737 millions de dollars (KZT 134 milliards) soit en quote-part pour TOTAL, environ 124 millions de dollars (KZT 22,5 milliards). Le consortium du projet Kashagan conteste ces allégations.

Russie

Le 16 juillet 2014, le Département du Trésor américain (US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control ou OFAC) a adopté de nouvelles sanctions économiques impliquant différentes entités russes du secteur financier et du secteur de l'énergie, dont Novatek (société de droit russe cotée au Moscow Interbank Currency Exchange et au London Stock Exchange) et les entités dans lesquelles Novatek détient une participation de 50% ou plus dans le capital.

TOTAL suit attentivement l'évolution de la situation et des sanctions imposées à Novatek. Le Groupe poursuit également l'examen des impacts possibles des sanctions sur ses activités en Russie, en particulier sur le projet Yamal LNG.

Au 30 juin 2014, le Groupe détient à travers sa filiale TOTAL E&P Arctic Russia, une participation de 18,0% dans le capital de Novatek. Novatek détient 60% de Yamal LNG aux côtés de TOTAL (20%) et de CNPC (20%). Novatek détient également 51% de ZOA Terneftegas qui détient la licence de développement et de production du champ de Termokartstovoye, aux côtés de TOTAL (49%).

8) Informations par secteur d'activité

1 ^{er} semestre 2014 (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	12 871	55 682	54 683	12	-	123 248
Chiffre d'affaires Groupe	15 493	23 696	810	95	(40 094)	-
Droits d'accises	-	(2 441)	(9 745)	-	-	(12 186)
Produits des ventes	28 364	76 937	45 748	107	(40 094)	111 062
Charges d'exploitation	(13 688)	(75 536)	(44 655)	(431)	40 094	(94 216)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 490)	(786)	(380)	(18)	-	(5 674)
Résultat opérationnel	10 186	615	713	(342)	-	11 172
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	2 046	119	90	53	-	2 308
Impôts du résultat opérationnel net	(5 963)	(108)	(208)	(292)	-	(6 571)
Résultat opérationnel net	6 269	626	595	(581)	-	6 909
Coût net de la dette nette						(345)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(125)
Résultat net						6 439

1 ^{er} semestre 2014 (éléments d'ajustements) ^(a) (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	(10)	-	-	-	-	(10)
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	(10)	-	-	-	-	(10)
Charges d'exploitation	(115)	(41)	(45)	-	-	(201)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	(40)	-	-	-	(40)
Résultat opérationnel net ^(b)	(125)	(81)	(45)	-	-	(251)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	280	(40)	(7)	-	-	233
Impôts du résultat opérationnel net	(29)	-	14	-	-	(15)
Résultat opérationnel net ^(b)	126	(121)	(38)	-	-	(33)
Coût net de la dette nette						-
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(6)
Résultat net						(39)

^(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

^(b) Dont effet stock

- Sur le résultat opérationnel	-	(41)	(23)	-
- Sur le résultat opérationnel net	-	(34)	(17)	-

1^{er} semestre 2014 (ajusté) (en millions de dollars) ^(a)	Mont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	12 881	55 682	54 683	12	-	123 258
Chiffre d'affaires Groupe	15 493	23 696	810	95	(40 094)	-
Droits d'accises	-	(2 441)	(9 745)	-	-	(12 186)
Produits des ventes	28 374	76 937	45 748	107	(40 094)	111 072
Charges d'exploitation	(13 573)	(75 495)	(44 610)	(431)	40 094	(94 015)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 490)	(746)	(380)	(18)	-	(5 634)
Résultat opérationnel ajusté	10 311	696	758	(342)	-	11 423
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 766	159	97	53	-	2 075
Impôts du résultat opérationnel net	(5 934)	(108)	(222)	(292)	-	(6 556)
Résultat opérationnel net ajusté	6 143	747	633	(581)	-	6 942
Coût net de la dette nette						(345)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(119)
Résultat net ajusté						6 478
Résultat net ajusté dilué par action (dollars)						2,84

^(a) Excepté pour le résultat net par action.

1^{er} semestre 2014 (en millions de dollars)	Mont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	13 310	725	479	74	-	14 588
Désinvestissements	2 367	26	54	24	-	2 471
Flux de trésorerie d'exploitation	8 616	1 460	393	146	-	10 615

1^{er} semestre 2013 (en millions de dollars)	Mont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	13 439	56 709	54 583	175	-	124 906
Chiffre d'affaires Groupe	18 195	25 901	1 201	102	(45 399)	-
Droits d'accises	-	(2 187)	(9 193)	-	-	(11 380)
Produits des ventes	31 634	80 423	46 591	277	(45 399)	113 526
Charges d'exploitation	(15 271)	(79 481)	(45 291)	(548)	45 399	(95 192)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 232)	(783)	(352)	(20)	-	(5 387)
Résultat opérationnel	12 131	159	948	(291)	-	12 947
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(94)	157	8	29	-	100
Impôts du résultat opérationnel net	(6 984)	17	(282)	(28)	-	(7 277)
Résultat opérationnel net	5 053	333	674	(290)	-	5 770
Coût net de la dette nette						(342)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(116)
Résultat net						5 312

1^{er} semestre 2013 (éléments d'ajustements) ^(a) (en millions de dollars)	Mont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	(39)	-	-	-	-	(39)
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	(39)	-	-	-	-	(39)
Charges d'exploitation	-	(794)	(135)	-	-	(929)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	(5)	-	-	-	(5)
Résultat opérationnel ^(b)	(39)	(799)	(135)	-	-	(973)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(1 544)	(61)	(13)	-	-	(1 618)
Impôts du résultat opérationnel net	338	238	44	-	-	620
Résultat opérationnel net ^(b)	(1 245)	(622)	(104)	-	-	(1 971)
Coût net de la dette nette						-
Intérêts ne conférant pas le contrôle						4
Résultat net						(1 967)

^(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

^(b) Dont effet stock

- Sur le résultat opérationnel	-	(743)	(135)	-
- Sur le résultat opérationnel net	-	(506)	(91)	-

1^{er} semestre 2013 (ajusté) (en millions de dollars) ^(a)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	13 478	56 709	54 583	175	-	124 945
Chiffre d'affaires Groupe	18 195	25 901	1 201	102	(45 399)	-
Droits d'accises	-	(2 187)	(9 193)	-	-	(11 380)
Produits des ventes	31 673	80 423	46 591	277	(45 399)	113 565
Charges d'exploitation	(15 271)	(78 687)	(45 156)	(548)	45 399	(94 263)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 232)	(778)	(352)	(20)	-	(5 382)
Résultat opérationnel	12 170	958	1 083	(291)	-	13 920
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 450	218	21	29	-	1 718
Impôts du résultat opérationnel net	(7 322)	(221)	(326)	(28)	-	(7 897)
Résultat opérationnel net	6 298	955	778	(290)	-	7 741
Coût net de la dette nette						(342)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(120)
Résultat net ajusté						7 279
Résultat net ajusté dilué par action (dollars)						3,20

^(a) Excepté pour le résultat net par action.

1^{er} semestre 2013 (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	13 544	1 202	564	53	-	15 363
Désinvestissements	2 174	308	66	15	-	2 563
Flux de trésorerie d'exploitation	8 245	1 331	422	(247)	-	9 751

2^{ème} trimestre 2014 (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	6 205	28 143	28 213	-	-	62 561
Chiffre d'affaires Groupe	8 057	11 740	402	46	(20 245)	-
Droits d'accises	-	(1 281)	(5 073)	-	-	(6 354)
Produits des ventes	14 262	38 602	23 542	46	(20 245)	56 207
Charges d'exploitation	(7 174)	(37 744)	(22 966)	(262)	20 245	(47 901)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 314)	(408)	(198)	(9)	-	(2 929)
Résultat opérationnel	4 774	450	378	(225)	-	5 377
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	719	65	98	7	-	889
Impôts du résultat opérationnel net	(2 471)	(114)	(128)	(218)	-	(2 931)
Résultat opérationnel net	3 022	401	348	(436)	-	3 335
Coût net de la dette nette						(206)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(25)
Résultat net						3 104

2^{ème} trimestre 2014 (éléments d'ajustements) ^(a) (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	(36)	-	-	-	-	(36)
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	(36)	-	-	-	-	(36)
Charges d'exploitation	-	122	(27)	-	-	95
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	(40)	-	-	-	(40)
Résultat opérationnel ^(b)	(36)	82	(27)	-	-	19
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	-	(32)	(7)	-	-	(39)
Impôts du résultat opérationnel net	7	(50)	10	-	-	(33)
Résultat opérationnel net ^(b)	(29)	-	(24)	-	-	(53)
Coût net de la dette nette						-
Intérêts ne conférant pas le contrôle						6
Résultat net						(47)

^(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

^(b) Dont effet stock

- Sur le résultat opérationnel	-	122	(5)	-
- Sur le résultat opérationnel net	-	77	(3)	-

2^{ème} trimestre 2014 (ajusté) (en millions de dollars) ^(a)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	6 241	28 143	28 213	-	-	62 597
Chiffre d'affaires Groupe	8 057	11 740	402	46	(20 245)	-
Droits d'accises	-	(1 281)	(5 073)	-	-	(6 354)
Produits des ventes	14 298	38 602	23 542	46	(20 245)	56 243
Charges d'exploitation	(7 174)	(37 866)	(22 939)	(262)	20 245	(47 996)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 314)	(368)	(198)	(9)	-	(2 889)
Résultat opérationnel ajusté	4 810	368	405	(225)	-	5 358
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	719	97	105	7	-	928
Impôts du résultat opérationnel net	(2 478)	(64)	(138)	(218)	-	(2 898)
Résultat opérationnel net ajusté	3 051	401	372	(436)	-	3 388
Coût net de la dette nette						(206)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(31)
Résultat net ajusté						3 151
Résultat net ajusté dilué par action (dollars)						1,38

^(a) Excepté pour le résultat net par action.

2^{ème} trimestre 2014 (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	7 999	475	203	46	-	8 723
Désinvestissements	568	15	28	20	-	631
Flux de trésorerie d'exploitation	4 805	(133)	304	301	-	5 277

2^{ème} trimestre 2013 (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	6 240	28 160	26 851	94	-	61 345
Chiffre d'affaires Groupe	8 508	12 809	1 058	35	(22 410)	-
Droits d'accises	-	(1 091)	(4 748)	-	-	(5 839)
Produits des ventes	14 748	39 878	23 161	129	(22 410)	55 506
Charges d'exploitation	(7 195)	(39 672)	(22 541)	(275)	22 410	(47 273)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 974)	(390)	(160)	(10)	-	(2 534)
Résultat opérationnel	5 579	(184)	460	(156)	-	5 699
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 022	62	51	28	-	1 163
Impôts du résultat opérationnel net	(3 160)	88	(138)	(57)	-	(3 267)
Résultat opérationnel net	3 441	(34)	373	(185)	-	3 595
Coût net de la dette nette						(182)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(49)
Résultat net						3 364

2^{ème} trimestre 2013 (éléments d'ajustements) ^(a) (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	(42)	-	-	-	-	(42)
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	(42)	-	-	-	-	(42)
Charges d'exploitation	-	(704)	(107)	-	-	(811)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel ^(b)	(42)	(704)	(107)	-	-	(853)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	331	(48)	-	-	-	283
Impôts du résultat opérationnel net	111	200	34	-	-	345
Résultat opérationnel net ^(b)	400	(552)	(73)	-	-	(225)
Coût net de la dette nette						-
Intérêts ne conférant pas le contrôle						8
Résultat net						(217)

^(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

^(b) Dont effet stock

- Sur le résultat opérationnel	-	(655)	(107)	-
- Sur le résultat opérationnel net	-	(460)	(73)	-

2^{ème} trimestre 2013 (ajusté) (en millions de dollars) ^(a)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	6 282	28 160	26 851	94	-	61 387
Chiffre d'affaires Groupe	8 508	12 809	1 058	35	(22 410)	-
Droits d'accises	-	(1 091)	(4 748)	-	-	(5 839)
Produits des ventes	14 790	39 878	23 161	129	(22 410)	55 548
Charges d'exploitation	(7 195)	(38 968)	(22 434)	(275)	22 410	(46 462)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 974)	(390)	(160)	(10)	-	(2 534)
Résultat opérationnel ajusté	5 621	520	567	(156)	-	6 552
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	691	110	51	28	-	880
Impôts du résultat opérationnel net	(3 271)	(112)	(172)	(57)	-	(3 612)
Résultat opérationnel net ajusté	3 041	518	446	(185)	-	3 820
Coût net de la dette nette						(182)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(57)
Résultat net ajusté						3 581
Résultat net ajusté dilué par action (dollars)						1,57

^(a) Excepté pour le résultat net par action.

2^{ème} trimestre 2013 (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	6 603	499	318	39	-	7 459
Désinvestissements	1 456	272	16	6	-	1 750
Flux de trésorerie d'exploitation	2 764	1 713	542	(181)	-	4 838

9) Réconciliation des informations par secteur avec les états financiers consolidés

1 ^{er} semestre 2014 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	123 258	(10)	123 248
Droits d'accises	(12 186)	-	(12 186)
Produits des ventes	111 072	(10)	111 062
Achats, nets de variation de stocks	(78 639)	(64)	(78 703)
Autres charges d'exploitation	(14 456)	(137)	(14 593)
Charges d'exploration	(920)	-	(920)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 634)	(40)	(5 674)
Autres produits	548	648	1 196
Autres charges	(263)	(49)	(312)
Coût de l'endettement financier brut	(467)	-	(467)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	50	-	50
Coût de l'endettement financier net	(417)	-	(417)
Autres produits financiers	426	-	426
Autres charges financières	(349)	-	(349)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 713	(366)	1 347
Charge d'impôt	(6 484)	(15)	(6 499)
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 597	(33)	6 564
Part du Groupe	6 478	(39)	6 439
Intérêts ne conférant pas le contrôle	119	6	125

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

1 ^{er} semestre 2013 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	124 945	(39)	124 906
Droits d'accises	(11 380)	-	(11 380)
Produits des ventes	113 565	(39)	113 526
Achats, nets de variation de stocks	(79 072)	(878)	(79 950)
Autres charges d'exploitation	(14 431)	(51)	(14 482)
Charges d'exploration	(760)	-	(760)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 382)	(5)	(5 387)
Autres produits	173	331	504
Autres charges	(216)	(1 925)	(2 141)
Coût de l'endettement financier brut	(461)	-	(461)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	46	-	46
Coût de l'endettement financier net	(415)	-	(415)
Autres produits financiers	342	-	342
Autres charges financières	(348)	-	(348)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 767	(24)	1 743
Charge d'impôt	(7 824)	620	(7 204)
Résultat net de l'ensemble consolidé	7 399	(1 971)	5 428
Part du Groupe	7 279	(1 967)	5 312
Intérêts ne conférant pas le contrôle	120	(4)	116

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

2^{ème} trimestre 2014 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	62 597	(36)	62 561
Droits d'accises	(6 354)	-	(6 354)
Produits des ventes	56 243	(36)	56 207
Achats, nets de variation de stocks	(40 488)	117	(40 371)
Autres charges d'exploitation	(7 207)	(22)	(7 229)
Charges d'exploration	(301)	-	(301)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 889)	(40)	(2 929)
Autres produits	96	-	96
Autres charges	(133)	(30)	(163)
Coût de l'endettement financier brut	(266)	-	(266)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	31	-	31
Coût de l'endettement financier net	(235)	-	(235)
Autres produits financiers	265	-	265
Autres charges financières	(183)	-	(183)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	883	(9)	874
Charge d'impôt	(2 869)	(33)	(2 902)
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 182	(53)	3 129
Part du Groupe	3 151	(47)	3 104
Intérêts ne conférant pas le contrôle	31	(6)	25

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

2^{ème} trimestre 2013 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	61 387	(42)	61 345
Droits d'accises	(5 839)	-	(5 839)
Produits des ventes	55 548	(42)	55 506
Achats, nets de variation de stocks	(38 869)	(762)	(39 631)
Autres charges d'exploitation	(7 239)	(49)	(7 288)
Charges d'exploration	(354)	-	(354)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 534)	-	(2 534)
Autres produits	131	331	462
Autres charges	(89)	(31)	(120)
Coût de l'endettement financier brut	(238)	-	(238)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	18	-	18
Coût de l'endettement financier net	(220)	-	(220)
Autres produits financiers	206	-	206
Autres charges financières	(179)	-	(179)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	811	(17)	794
Charge d'impôt	(3 574)	345	(3 229)
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 638	(225)	3 413
Part du Groupe	3 581	(217)	3 364
Intérêts ne conférant pas le contrôle	57	(8)	49

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

10) Évolutions en cours de la composition du Groupe

➤ **Amont**

- TOTAL a annoncé en novembre 2012 un accord pour la vente de sa participation de 20% dans OML 138 au Nigeria à une filiale de Sinopec. Le 17 juillet 2014, Sinopec a informé le Groupe de sa décision de ne pas conclure la transaction. Le Groupe poursuit activement son processus de cession. Au 30 juin 2014, les actifs et passifs ont été respectivement maintenus dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 2 359 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 912 millions de dollars. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 2 102 millions de dollars.
- TOTAL a annoncé en mai 2014 la finalisation d'un accord pour la cession de sa participation de 10 % dans le champ Shah Deniz et dans le pipeline du Caucase du Sud à TPAO, société nationale turque d'exploration et de production, cette transaction restant soumise à l'approbation des autorités compétentes. Au 30 juin 2014, les actifs et passifs ont été respectivement reclassés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 1 097 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 374 millions de dollars. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 891 millions de dollars.
- TOTAL a signé en juillet 2014 un contrat avec Exxaro Resources Ltd portant sur la cession de sa participation de 100 % dans Total Coal South Africa, sa filiale de production de charbon en Afrique du Sud. Cette transaction est soumise à l'approbation des autorités compétentes. Au 30 juin 2014, les actifs et passifs ont été respectivement reclassés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 481 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 81 millions de dollars. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 390 millions de dollars.

➤ **Marketing & Services**

- TOTAL a annoncé en juillet 2014 entrer en négociation exclusive avec le groupe américain UGI Corporation, maison mère d'Antargaz, après avoir reçu de ce dernier une offre ferme pour l'acquisition de 100 % de Totalgaz, distributeur de gaz de pétrole liquéfié (GPL) en France. Au 30 juin 2014, les actifs et passifs ont été respectivement reclassés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 380 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 294 millions de dollars. Les actifs et passifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 161 millions de dollars, des créances clients pour 129 millions de dollars, des dépôts et cautionnement reçus pour 137 millions de dollars et des dettes fournisseurs pour 83 millions de dollars.